

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 28/04/2025
Autorisation d'exercer aux fabricants artisanaux, aux dépôts et aux revendeurs du domaine de l'alimentation animale		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Professionnel
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques
Sous secteur d'activité	Agriculture, Elevage, Chasse et Activités de Soutien
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	60
Frais administratif (FCFA)	75000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	1 an
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	60
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	75000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
Structure	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral (DNAGEP)
Autorité émettrice	Direction de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral (DNAGEP)
Situation géographique	Cocody-riviera m'badon
Tél.Fixe	+225 05 75 85 56 26
Adresse Mail	dnagep.ci@gmail.com
Site Internet	https://www.ressourcesanimales.gouv.ci

Pièces à fournir

1. demande adressée au directeur en charge de l'alimentation animale, précisant la gamme des produits pour lesquelles l'autorisation est requise,
2. un dossier comportant les renseignements concernant le gerant de l'entreprise et le responsable technique notamment, - le gerant (CNI, Certificat de visite et contre visite, une radio pulmonaire) - responsable technique (une CNI, certificat de visite et contre visite, radio pulmonaire, un diplome ou une attestation de formation dans le domaine de l'alimentation animale)
3. une copie du registre de commerce, pour la première demande ou si l'activité est modifiée
4. une fiche technique qui,
 - indique la nature de l'activité exercée,
 - présente l'entreprise (plan détaillé des locaux du lieu d'exercice de l'activité)
 - indique l'adresse et le numéro de téléphone de l'entreprise mère
 - mentionne les capacités de production journalière et ou annuelle et de stockage prévu (pour les fabricant)
5. les dossiers médicaux des employés , certificat de visite et contre visite, une radio pulmonaire (chaque année)
6. une quittance de versement des frais relatifs au dossier de demande

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable

Pénalités

Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable
---	----------------

Documents à télécharger